

INFO «PHYTO»

COMMUNES DU SAGE DU BAS-LÉON



MARS 2019 / n°11

AGENDA

Vendredi 26 avril : Conférence grand public "Jardinage au naturel" à Lannilis à 18h00

Dimanche 23 juin : RAND'EAU à Milizac-Guipronvel

INFOS+

Lancement du concours photo "Ma commune est belle au naturel !"

« Mauvaises herbes »,
« herbes folles »,
« plantes indésirables »,

Les qualificatifs ne manquent pas pour caractériser ces plantes souvent méconnues et mal aimées. Qu'apporte la végétation spontanée au cadre de vie et au paysage ? Quelle est sa place ? Son intérêt (biodiversité, faunistique, médicinal, alimentaire...)?

Ainsi, du Conquet à la Baie de Goulven, photographiez l'insolite, l'original, le poétique ou l'artistique et posez ainsi un autre regard sur la végétation spontanée en milieu urbain et dans les espaces publics.

Règlement et inscription au
02 98 30 67 28 ou par mail
actionsnonagri.basleon@orange.fr

Aides de la Région pour l'acquisition de matériels

La région Bretagne relance en 2019 son dispositif d'aides à l'acquisition de matériels alternatifs.

Les matériels concernés sont essentiellement liés à l'entretien des terrains de sport : peigne à gazon, aérateur, décompacteur...

Les broyeurs de végétaux figurent également dans la liste des matériels aidés ainsi que les désherbeurs de chemins (cellule hydraulique, porte-outil)

Les aides sont de l'ordre de 30 à 40 % et peuvent aller jusque 50% pour les communes en "zéro phyto".

Attention ! les communes ayant déjà bénéficié de ce dispositif au cours des 4 années précédant la nouvelle demande sont exclues, sauf pour certains achats groupés.

Nouveauté également : **la demande et le dépôt des pièces se font en ligne sur une plateforme dédiée.** La demande d'aide ne peut pas être faite après l'achat du matériel.

Date de fin de l'appel à projet : **27 septembre 2019**

Pour en savoir plus : https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_401454/fr/dispositif-d-achat-de-materiels-de-desherbage-alternatif-au-desherbage-chimique

Acide acétique, acide pélargonique et autres spécialités : autorisés ou non ?

Avec l'entrée en vigueur de la Loi Labbé et l'interdiction d'achat, d'utilisation et de détention de produits phytosanitaires pour les particuliers, il est parfois difficile de se retrouver dans les spécialités encore en rayon aujourd'hui. Les produits homologués en Agriculture Biologique, les produits à faible risque (ex : ferramol) et les produits de biocontrôle sont autorisés sur les espaces contraints par la Loi Labbé pour les collectivités et les particuliers. D'où une certaine confusion.

Il existe une liste officielle de ces produits de biocontrôle homologués :
<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Plusieurs produits à base d'**acide pélargonique** y figurent, ainsi que d'autres à base d'**acide nonanoïque** ou d'**acide acétique**. Ces produits ont un numéro d'AMM : le certiphyto demeure donc nécessaire pour les appliquer.

Mais le vinaigre pur (également à base d'acide acétique) n'est pas homologué pour le désherbage. Il est, tout comme le gros sel, interdit.

Souvent très onéreux, ces produits ont également une action limitée et nécessitent plusieurs passages dans l'année. Attention donc : **produits de biocontrôle homologués avec n°AMM = OUI, tous les autres produits, y compris à base d'acide acétique ou autres acides sans n°AMM = NON.**

Rappel : dans la Charte des bonnes pratiques, le niveau 5 "zéro phyto" implique la non utilisation de pesticides, de produits de biocontrôle et d'antimousses (pour ces derniers tolérance sur bâtiments).

communication.basleon@orange.fr
02 98 30 67 27



Syndicat des Eaux
du Bas-Léon

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

CONCOURS PHOTO
du 25 mars au 15 septembre 2019

« Ma commune est belle au naturel »
Le retour de la nature en ville

À repérer : héris à insectes, nichoirs, petites outillages de jardin...

Posez un autre regard sur le végétal et les herbes dites indésirables dans les communes

Contact, inscription et règlement : actionsnonagri.basleon@orange.fr - 02 98 30 67 28